

LES AGACEMENTS DU RÉSEAU ANTI-ARNAQUES : LA FIN DU PASSAGE DU FACTEUR À DOMICILE ?

Cette rubrique se propose de lister les pratiques commerciales qui ont le don d'agacer le **Réseau Anti-Arnaques**.

Nous allons suivre chaque semaine les états d'âme de Martial, retraité, consommateur avisé et exigeant, confronté aux promesses publicitaires les plus variées.

Martial s'est rapproché de la ville et, depuis six mois, réside dans un nouveau lotissement. Un courrier non nominatif distribué dans sa boîte aux lettres l'informe de prochains travaux. Le service Aménagement urbain et habitat de sa commune qui écrit à l'ensemble des résidents du lotissement :

« Des travaux vont intervenir dans le lotissement. Ils ont pour objet la réalisation de murs de boîtes aux lettres. Les points de regroupement des boîtes aux lettres se trouveront aux emplacements représentés sur le plan ci-contre. Il conviendra désormais d'utiliser cette nouvelle boîte aux lettres à votre disposition sur ce mur. »

Martial avait soupiré une première fois après avoir constaté qu'il devait déposer ses déchets ménagers dans les différents conteneurs répartis dans le lotissement (ordures ménagères, déchets « jaunes, » verres, papier). Mine de rien, compte tenu de son âge avancé et de ses problèmes articulaires, ces déplacements pouvaient s'avérer douloureux, selon sa forme du moment.

Martial a soupiré une deuxième fois en découvrant que le courrier qu'il récupérait dans sa boîte aux lettres sera désormais éloigné de son domicile, et impliquera les mêmes déboires que pour les déchets. Coïncidence, il a pu voir sur internet un texte qui l'a fait sourire : « Les visites régulières du facteur brisent la solitude, vont ravir les proches et améliorent le bien être des bénéficiaires. » En fait, ces affirmations émanaient de l'argumentation publicitaire de **LA POSTE** en faveur du service payant « Veiller sur mes parents » englobant notamment des prestations distinctes (visite du facteur, téléassistance). La prestation visite régulière du facteur (une visite par

semaine) est facturée 23,90 € chaque mois. Le service Aménagement urbain et habitat de la commune roulerait-elle pour **LA POSTE** ?

Face à cette déshumanisation accrue, Martial a le moral en berne...



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org).

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)